

Délibération n° 2025-140
Budget annexe Aéroport - Décisions modificatives n° 1

Nbre de Conseillers en exercice : 34

Nbre de présents : 23

Nbre de votants : 30

Nbre de procurations : 7

Date de convocation et d'affichage : 30/09/2025

Secrétaire de séance : Madame Sandrine THOMAS

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre 2025 à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme NADAU Marie-Françoise, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme THOMAS Sandrine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. COMET Bernard, M. BRETHES Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme Catherine DUBOIS, M. PASCUTTO Philippe donne procuration à Mme PINCÉ Laure, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à Mme THOMAS Sandrine, Mme MALLO Caroline donne procuration à Mme Françoise DOUSTE, M. SOULES ÉRIC donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. VIUDES Christian, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard

Excusé.e.s et Absents.e.s : M. DARMAGNAC Frédéric, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. SOULÉS ÉRIC, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme GARDON Christine

Décision de l'assemblée :

Votants : **30**

Pour : **30**

Contre :

Blanc :

Abstention :

Rapporteur : Monsieur DIAZ Manuel

31.1. A la demande de la trésorerie, il convient de régulariser les amortissements. Il s'agit d'opérations d'ordre budgétaire. Les crédits budgétaires n'étant pas suffisamment inscrits au budget primitif 2025, la décision modificative s'établit comme suit :

section de fonctionnement					
dépenses			recettes		
042-6811	Dotations aux amortissements	3 000,00 €	70-70388	Autres redevances et recettes diverses	3 000,00 €
Total des dépenses		3 000,00 €	Total des recettes		3 000,00 €
section d'investissement					
dépenses			recettes		
16-16441	Opérations afférentes à l'emprunt	3 000,00 €	040-281735	Installations générales	1 500,00 €
			040-281838	Autre matériel informatique	1 500,00 €
Total des dépenses		3 000,00 €	Total des recettes		3 000,00 €

32.2. Le chapitre 66 – charges financières – concerne les intérêts d'emprunts de l'année à rembourser au titre des annuités. En raison de l'évolution des taux, les crédits sont insuffisants sur ce chapitre (4 000,00 € pour 4 314,75 € de dépenses totales). Il convient d'établir la décision modificative comme suit :

section de fonctionnement					
dépenses			recettes		
011-615231	Entretien voirie	500,00 €			
66-66111	Intérêts d'emprunts	500,00 €			
Total des dépenses		- €	Total des recettes		- €

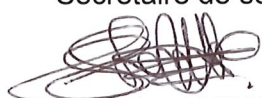
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De voter les décisions modificatives précitées.
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 07 octobre 2025

Secrétaire de séance,


Sandrine THOMAS



La Présidente,

Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le : ...20/10/2025

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20251007-2025-140-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025